

Société distributrice :
N° client société distributrice :
N° compteur :
Index I : Index II :



PROCES-VERBAL D'INSPECTION D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE - D'UNE INSTALLATION CHANTIER - D'UN RACCORDEMENT PROVISOIRE/DEFINITIF RESIDENTIEL

Type d'inspection : examen de conformité avant mise en service / visite de contrôle
suivant : RGIE art. 270 / RGIE art. 271 / RGIE art. 276 / Commun

Complément au rapport n°

Type d'installation : Nouvelle / Extension / Modification / Provisoire / Existante / Renforcement / Scission du Comptage / Modification de tension d'alimentation

Type de locaux : Habitat individuel + local commercial

Lieu d'inspection : Quai du Biron 15, 5564, Idenhem

Propriété de : G. Thiry 23, 5250 Flaffez

Mandant : J.-L. Albert Ruelle, 7 Volcan, 10 5032 Trazegnies

Installateur : Idem

TVA : 750 284-112 carte ID : Délivré à : Date :

Inspecteur : Gammone Ph. 266 Date d'inspection : 21-06-2009

DESCRIPTION

Tension de service : 1 x 230 V 3 x 230 V 3N 400V Protection max. max 40 Commutateur position :

Protection principale : Disj. 4P 40A 0,3A 30mA Interrupteur / sectionneur : 4P 40A 0,3A 30mA

Position du commutateur :

Liaison comptage - coffret de répartition : type de câble : EXUB nombre de conducteurs : 4 diamètre : 16 mm²

Câble de raccordement au réseau : type de câble : EXUB nombre de conducteurs : 4 diamètre : 25 mm²

Réseau aérien / Raccordement souterrain au réseau aérien / Réseau souterrain - Fourreau : présent / absent - Plaque d'isolation : présente / absente

Electrode de terre : Type : boucle / barres piquets conducteurs horizontaux Section : 16 mm² Résistance de dispersion : 20 Ω

Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits terminaux : 5 Résistance d'isolement général : 5 MΩ

Interrupteur différentiel : Général : Giff. 4P 40A 0,3A 30mA Supplémentaire :

Description : voir les schémas en annexe

voir schéma

NOTES

La liaison équipotentielle principale et supplémentaire ~~est~~ / ne sont pas encore raccordées.

La salle de bains - le(s) compteur(s) d'eau, - de gaz, - le chauffage central - ~~est~~ / ne sont pas encore placés.

INFRACTIONS

Non

Electrabel
Netmanagement
Eric MONEAUX
District de Namur

CONCLUSION

L'installation est conforme / ~~est~~ pas conforme aux prescriptions du RGIE.

L'interrupteur différentiel général a été plombé par des scellés au sigle d'OCB.

Le(s) schéma(s) unifilaire(s) et de position ont été signés pour approbation.

La visite de contrôle prévue par l'article 271 du RGIE doit avoir lieu au plus tard le : 21/06/2009 ainsi qu'avant la mise en service d'une modification / extension importante réalisée avant cette date.

L'installation ~~ne~~ peut pas être mise en service / ne peut rester en service qu'à condition de remédier sans délais aux infractions constatées et que toutes les mesures nécessaires soient prises pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

Pour le directeur,
l'inspecteur

Gammone Ph. 266

N° client société distributrice :
N° compteur :
Index I : Index II :



Organisme de contrôle a.s.b.l.

PROCES-VERBAL D'INSPECTION D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE - D'UNE INSTALLATION CHANTIER D'UN RACCORDEMENT PROVISOIRE/DEFINITIF RESIDENTIEL

Type d'inspection : examen de conformité avant mise en service / visite de contrôle
suivant : RGIE art. 270 / RGIE art. 271 / RGIE art. 276

Complément au rapport n°

Type d'installation : Nouvelle / Extension / Modification / Provisoire / Existante / Renforcement / Scission du Comptage / Modification de tension d'alimentation

Type de locaux : Habitat individuel & Habitat collectif

Lieu d'inspection : Rue du bier 15 5564 Wintin

Propriété de : C. Thiry 23 5250 Blerff

Mandant : J. P. Gelpert, Rue de F. Volens 70 5031 Hazy

Installateur : idem

TVA : 750-284-42 carte ID : Délivré à : Date :

Inspecteur : gauche 286 Date d'inspection : 21-06-2004

DESCRIPTION

Tension de service : 1 x 230 V 3 x 230 V 3N 400V Protection max : Max 40 Commutateur position :

Protection principale : Disj. : 4P 16A 30mA Interrupteur / sectionneur : Diff 4P 16A 30mA

Position du commutateur :

Liaison comptage - coffret de répartition : type de câble : EXU B nombre de conducteurs : 4 diamètre : 16 mm²

Câble de raccordement au réseau : type de câble : 4 nombre de conducteurs : 4 diamètre : 25 mm²

Réseau aérien / Raccordement souterrain au réseau aérien / Réseau souterrain - Fourreau : présent / absent - Plaque d'isolation : présente / absente

Electrode de terre : Type : boucle / barres / piquets / conducteurs horizontaux Section : 7.6 mm² Résistance de dispersion : 20 Ω

Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits terminaux : 12 Résistance d'isolation général : 5 MΩ

Interrupteur différentiel : Général : Diff 4P 16A 30mA Supplémentaire : Diff 4P 16A 30mA

Description : voir les schémas en annexe

Vou. Schéma

NOTES

La liaison équipotentielle principale et supplémentaire n'est / ne sont pas encore raccordées.

La salle de bains - le(s) compteur(s) d'eau, - de gaz, - le chauffage central - n'est / ne sont pas encore placés.

INFRACTIONS

Néant

Electrabel
Netmanagement
Eric MONEAUX
District de Namur

CONCLUSION

L'installation est conforme / n'est pas conforme aux prescriptions du RGIE.

L'interrupteur différentiel général a été plombé par des scellés au sigle d'OCB.

Le(s) schéma(s) unifilaire(s) et de position ont été signés pour approbation.

La visite de contrôle prévue par l'article 271 du RGIE doit avoir lieu au plus tard le : 21/06/2004 ainsi qu'avant la mise en service d'une modification / extension importante réalisée avant cette date.

L'installation ne peut pas être mise en service / ne peut rester en service qu'à condition de remédier sans délai aux infractions constatées et que toutes les mesures nécessaires soient prises pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

Pour le directeur,
Inspecteur

gauche 286

PROCES-VERBAL D'INSPECTION D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE - D'UNE INSTAL-
LATION CHANTIER - D'UN RACCORDEMENT PROVISOIRE/DEFINITIF RESIDENTIEL

Type d'inspection : examen de conformité avant mise en service / visite de contrôle

suivant : RGIE art. 270 / RGIE art. 271 / ~~RGIE art. 276~~

Complément au rapport n°

Type d'installation Nouvelle / Extension / Modification / Provisoire / Existante / Renforcement / Scission du Comptage / Modification de tension d'alimentation

Type de locaux : *habitation + atelier domestique*

Lieu d'inspection : Amey Co. King Brian 15. 5564/4646

Propriété de : C. King, 2375 5750 Flouffe, Creek Park, Va.

Mandant: J. P. Albert, Ave des F. Volkers 170, 5932 Ressa

Installateur : D. J. Lin

TVA : 750-284-012 carte ID :

Délivré à : Date

Inspecteur : Jamane ph 266 Date d'inspection : 21-06-2004

DESCRIPTION

Tension de service : 1 x 230 V 3 x 230 V 3N 400V Protection max. : 10A 40 Commutateur position

Protection principale : Disj. : 4P 63A 40 0 3A 25A Interrupteur / sectionneur : 4P 63A 40 0 3A 25A

Position du commutateur :

Liaison comblage - coffret de répartition : type de câble : Edv B nombre de conducteurs : 6 diamètre : 11

Câble de raccordement au réseau : type de câble : EAVO nombre de conducteurs : 4 diamètre : 16 mm

Réseau aérien / Raccordement souterrain au réseau aérien / Réseau souterrain - Fourreau: présent / absent - Plaque d'isolation: présente / absente

Electrode de terre : Type : boucle / barres / piquets / conducteurs horizontaux Section : 16 mm² Résistance de dispersion : 2

Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits terminaux : 12 Résistance d'isolement général : 5 MO

Interrupteur différentiel : Général : Differential 03A 3KA Supplémentaire : Differential 03A 3KA

Description : voir les schémas en annexe

NOTES

La liaison équipotentielle principale et supplémentaire n'est / ne sont pas encore raccordées.

La salle de bains - le(s) compteur(s) d'eau, - de gaz, - le chauffage central - n'est / ne sont pas encore placés.

INFRACTIONS

Electrabel
Netmanagement
Eric MONEAUX
District de Namur

Paar definitif: Paar von Enferme der Norm

CONCLUSION

L'installation est conforme / ~~n'est pas conforme~~ aux prescriptions du RGIE.

L'interrupteur différentiel général a été plombé par des scellés au sigle d'OCB.

Le(s) schéma(s) unifilaire(s) et de position ont été signés pour approbation.

La visite de contrôle prévue par l'article 271 du RGIE doit avoir lieu au plus tard le : 21/06/2017 ans

qu'avant la mise en service d'une modification / extension importante réalisée avant cette date

~~L'installation ne peut pas être mise en service / ne peut rester en service qu'à condition de remédier sans délais aux~~

~~Il a été constaté et que toutes les mesures nécessaires soient prises pour assurer la sécurité des personnes et des~~

organisme de contrôle
association sans but lucratif
siège régional: dans chaque province

siège social:
Kon. Astridlaan 60
2550 Kontich

Tél. 03 / 451 37 00
Fax 03 / 451 37 10

www.ocb.be
info@ocb.be

TVA BE 404.312.034
CCP 000-0162392-14
Banque 405-3020501-49

Pour le directeur,
l'inspecteur

.....
N° client société distributrice :
N° compteur :
Index I : Index II :

PROCES-VERBAL D'INSPECTION D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE - D'UNE INSTALLATION CHANTIER - D'UN RACCORDEMENT PROVISOIRE/DEFINITIF RESIDENTIEL

Type d'inspection : examen de conformité avant mise en service / visite de contrôle
suivant : RGIE art. 270 / RGIE art. 271 / RGIE art. 276 / *Rapport 3 (2^{ème} étage)*

Complément au rapport n°

Type d'installation : *Nouvelle* / Extension / Modification / Provisoire / Existante / Renforcement / Scission du Comptage / Modification de tension d'alimentation

Type de locaux : *Habitation + Habitat domestique*

Lieu d'inspection : *Rue du Buisson 15 5564 Ixelles*

Propriété de : *E. Thiry 23, Floreffe M. Gotti-Salazar*

Mandant : *J.P. Bellot; Rue des Filles du Calvaire 10; 5-032 Mazy*

Installateur : *idem*

TVA : *750-284-112* carte ID : Délivré à : Date :

Inspecteur : *Gene ph. 266* Date d'inspection : *21/06/04*

DESCRIPTION

Tension de service : 1 x 230 V 3 x 230 V 5N 400V Protection max. : *Non* Commutateur position :

Protection principale : Disj. *4P40A 2 pous.* Interrupteur / sectionneur : *Diff 4P40A 0,3A 3kA*

Position du commutateur :

Liaison comptage - coffret de répartition : type de câble : *ENVA* nombre de conducteurs : *4* diamètre : *16* mm²

Câble de raccordement au réseau : type de câble : *H* nombre de conducteurs : *4* diamètre : *25* mm²

Réseau aérien / Raccordement souterrain au réseau aérien / Réseau souterrain - Fourreau : présent / absent - Plaque d'isolation : présente / absente

Electrode de terre : Type : boucle / barres / piquets conducteurs horizontaux Section : *16* mm² Résistance de dispersion : *28* Ω

Nombre de tableaux : *1* Nombre de circuits terminaux : *12* Résistance d'isolement général : *5* MΩ

Interrupteur différentiel : Général : *Diff 4P40A 0,3A 3kA* Supplémentaire : *Diff 4P40A 0,3A 3kA*

Description : voir les schémas en annexe

Voir Schéma

NOTES

La liaison équipotentielle principale et supplémentaire n'est / ~~est~~ pas encore raccordées.

La salle de bains - le(s) compteur(s) d'eau, - de gaz, - le chauffage central - n'est / ~~est~~ pas encore placés.

INFRACTIONS

Non


Energie Management
Eric MONEAUX
District de Namur

CONCLUSION

L'installation est conforme / ~~n'est pas conforme~~ aux prescriptions du RGIE.

L'interrupteur différentiel général a été plombé par des scellés au sigle d' OCB.

Le(s) schéma(s) unifilaire(s) et de position ont été signés pour approbation.

La visite de contrôle prévue par l'article 271 du RGIE doit avoir lieu au plus tard le : *21/06/20* ainsi

qu'avant la mise en service d'une modification / extension importante réalisée avant cette date.

L'installation ~~ne~~ peut pas être mise en service / ne peut rester en service qu'à condition de remédier sans délai aux

infractions constatées et que toutes les mesures nécessaires soient prises pour assurer la sécurité des personnes et des

biens.

Pour le directeur,
l'inspecteur

Gene ph. 266

N° client société distributrice :
N° compteur :
Index I : Index II :



PROCES-VERBAL D'INSPECTION D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE - D'UNE INSTALLATION CHANTIER - D'UN RACCORDEMENT PROVISOIRE/DEFINITIF RESIDENTIEL

Type d'inspection : examen de conformité avant mise en service / visite de contrôle

suivant : RGIE art. 270 / RGIE art. 271 / RGIE art. 276 /

Appel 3-étage (4)

Complément au rapport n°

Type d'installation : Nouvelle / Extension / Modification / Provisoire / Existant / Renforcement / Scission du Comptage / Modification de tension d'alimentation

Type de locaux :

Lieu d'inspection : *Habitation 15 5564*

Propriété de : *c. Thim ; 23 5250 Floreffe 022 Caste Bellatone*

Mandant : *J. P. Albert ; Rue des 7 Volcans 10 ; 5032 Muzeghem*

Installateur : *Eden*

TVA : *750-229-712* carte D : Délivré à : Date :

Inspecteur : *Yannick 206* Date d'inspection : *21/06/09*

DESCRIPTION

Tension de service : 1 x 230 V 3 x 230 V 3N 400V Protection max. : *10kA 40* Commutateur position :

Protection principale : Disj. : *4 p 40kA* Interrupteur / sectionneur : *diff 40A 0,3A 3kA*

Position du commutateur :

Liaison comptage - coffret de répartition : type de câble : *EXUB* nombre de conducteurs : *4* diamètre : *16* mm²

Câble de raccordement au réseau : type de câble : *U* nombre de conducteurs : *4* diamètre : *25* mm²

Réseau aérien / Raccordement souterrain au réseau aérien / Réseau souterrain - Fourreau : présent / absent - Plaque d'isolation : présente / absente

Electrode de terre : Type : boucle / barres / piquets conducteurs horizontaux Section : *16* mm² Résistance de dispersion : *20* Ω

Nombre de tableaux : *1* Nombre de circuits terminaux : *12* Résistance d'isolement général : *5* MO

Interrupteur différentiel : Général : *diff 40A 0,3A 3kA* Supplémentaire : *diff 40A 0,3A 3kA*

Description : voir les schémas en annexe

Von Schina

NOTES

La liaison équipotentielle principale et supplémentaire n'est / ne sont pas encore raccordées.

La salle de bains - le(s) compteur(s) d'eau, - de gaz, - le chauffage central - n'est / ne sont pas encore placés.

INFRACTIONS

Neat

Electrabel
Netmanagement
Eric MONEAUX
District de Namur

CONCLUSION

L'installation est conforme / ~~ne est pas conforme~~ aux prescriptions du RGIE.

L'interrupteur différentiel général a été plombé par des scellés au sigle d' OCB.

Le(s) schéma(s) unifilaire(s) et de position ont été signés pour approbation.

La visite de contrôle prévue par l'article 271 du RGIE doit avoir lieu au plus tard le : *21/06/09* ainsi qu'avant la mise en service d'une modification / extension importante réalisée avant cette date.

L'installation ~~peut pas~~ être mise en service / ne peut rester en service qu'à condition de remédier sans délais aux infractions constatées et que toutes les mesures nécessaires soient prises pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

Pour le directeur,
Inspecteur

Yannick 206